

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00488 Numéro SIREN : 880 812 367 Nom ou dénomination : 2PM BATIMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2021 sous le numéro de dépôt 30084

2PM BATIMENT

Numéro SIRET : 88081236700014

Code APE : 4674B

47 avenue du parc des sports
94260 FRESNES

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Sommaire

Bilan simplifié	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>PASSIF</i>	2
Compte de résultat simplifié	4
Annexes Légales	6
Bilan simplifié détaillé	14
<i>ACTIF</i>	14
<i>PASSIF</i>	15
Compte de résultat simplifié détaillé	17
Liasse fiscale	19

2PM BATIMENT

Bilan simplifié

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations financières	446		446		446
ACTIF IMMOBILISE	446		446		446
Clients et comptes rattachés	14 791		14 791		14 791
Autres créances	7 832		7 832		7 832
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	15 911		15 911		15 911
Caisse	5 571		5 571		5 571
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	44 104		44 104		44 104
TOTAL GENERAL ACTIF	44 550		44 550		44 550

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Néant	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000			2 000
Résultat de l'exercice	20 849			20 849
CAPITAUX PROPRES	22 849			22 849
Emprunts et dettes assimilées	1			1
Fournisseurs et comptes rattachés	9 286			9 286
Autres dettes	12 414			12 414
DETTES	21 702			21 702
TOTAL GENERAL PASSIF	44 550			44 550

2PM BATIMENT

Compte de résultat simplifié

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Néant	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Production vendue services		110 919		110 919	N/S
Chiffres d'affaires Nets		110 919		110 919	N/S
Autres Produits		6		6	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		110 925		110 925	N/S
Achats matières premières et autres approvisionnement		32 258		32 258	N/S
Autres achats et charges externes		53 610		53 610	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		439		439	N/S
Autres charges		1		1	N/S
Total des charges d'exploitation		86 308		86 308	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 617		24 617	N/S
Charges exceptionnelles		90		90	N/S
Résultat avant participation et IS		24 528		24 528	N/S
Impôts sur les bénéfices		3 679		3 679	N/S
Total des Produits		110 925		110 925	N/S
Total des charges		90 077		90 077	N/S
RESULTAT NET		20 849		20 849	N/S
Dont Crédit-bail mobilier		4 988		4 988	N/S

2PM BATIMENT

Annexes Légales

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 44 550,18 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 20 848,64 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Immobilisations financières		446		446	
TOTAL		446		446	

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
TOTAL	1

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	200	10,00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	200	10,00

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	110 919
TOTAL	110 919

Répartition par marché géographique	Montant
France	110 919
TOTAL	110 919

2PM BATIMENT

Bilan simplifié détaillé

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations financières	446		446		446
261000 TITRES DE PARTICIPATION	50		50		50
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	396		396		396
ACTIF IMMOBILISE	446		446		446
Clients et comptes rattachés	14 791		14 791		14 791
411000 CLIENTS	14 791		14 791		14 791
Autres créances	7 832		7 832		7 832
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	5 128		5 128		5 128
445670 ETAT - CREDIT TVA A REPORTER	365		365		365
445790 TVA COLLECTEE SUR AUTOLIQUIDATION	946		946		946
445830 ETAT - REMBOURSEMENT CREDIT TVA	1 392		1 392		1 392
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	15 911		15 911		15 911
512100 BANQUE POPULAIRE	15 911		15 911		15 911
Caisse	5 571		5 571		5 571
531000 CAISSE	5 571		5 571		5 571
ACTIF CIRCULANT	44 104		44 104		44 104
TOTAL GENERAL ACTIF	44 550		44 550		44 550

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000) 101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000 2 000		2 000 2 000
Résultat de l'exercice	20 849		20 849
CAPITAUX PROPRES	22 849		22 849
Emprunts et dettes assimilées 518600 BANQUES INTERETS COURUS	1 1		1 1
Fournisseurs et comptes rattachés 401000 FOURNISSEURS	9 286 9 286		9 286 9 286
Autres dettes 444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES 445690 TVA DEDUCTIBLE SUR AUTOLIQUIDATION 445720 TVA COLLECTEE 20% 455100 CPTÉ COURANT ASSOCIE BELHIBA OTHMEN 467001 NOTES DE FRAIS BELHIBA OTHMEN	12 414 3 679 946 1 325 2 195 4 269		12 414 3 679 946 1 325 2 195 4 269
DETTES	21 702		21 702
TOTAL GENERAL PASSIF	44 550		44 550

2PM BATIMENT

Compte de résultat simplifié détaillé

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue services		110 919		110 919	N/S
704000 VENTES DE TRAVAUX AUTOLIQUIDATION		97 886		97 886	N/S
704200 VENTES TRAVAUX TVA 20%		13 034		13 034	N/S
Chiffres d'affaires Nets		110 919		110 919	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019	Variation	%
Autres Produits	6		6	N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION	6		6	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	110 925		110 925	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 258		32 258	N/S
601200 ACHATS MATERIEL CHANTIER	32 258		32 258	N/S
Autres achats et charges externes	53 610		53 610	N/S
604000 ACHATS D'ETUDES & PRESTATIONS	1 870		1 870	N/S
606140 FOURN.NON STOCK.(CARBURANT)	3 705		3 705	N/S
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIPEMENT	528		528	N/S
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 010		1 010	N/S
606700 ACHAT VETEMENT TRAVAIL	122		122	N/S
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	29 793		29 793	N/S
612200 CREDIT-BAIL MOBILIER	4 988		4 988	N/S
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	619		619	N/S
613500 LOCATIONS MOBILIERES	1 867		1 867	N/S
614000 CHARGES LOCATIVES	80		80	N/S
615520 ENTRETIEN MAT.TRANSFORT	1 820		1 820	N/S
616000 PRIMES D'ASSURANCES	55		55	N/S
616100 ASSURANCE PROFESSIONNELLE	2 134		2 134	N/S
622100 FRAIS & COMMISSIONS DIVERSES	374		374	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	510		510	N/S
625110 INDEMNITES KM	2 735		2 735	N/S
625700 RECEPTIONS	721		721	N/S
626100 TELECOMMUNICATIONS	115		115	N/S
627500 SERVICES BANCAIRES	528		528	N/S
628100 COTISATIONS	36		36	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	439		439	N/S
635400 DROITS D'ENREGIST.&TIMBRES	439		439	N/S
Autres charges	1		1	N/S
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTES	1		1	N/S
Total des charges d'exploitation	86 308		86 308	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 617		24 617	N/S
Charges exceptionnelles	90		90	N/S
671200 PENALITES ET AMENDES	90		90	N/S
Résultat avant participation et IS	24 528		24 528	N/S
Impôts sur les bénéfices	3 679		3 679	N/S
695000 IMPOTS S/LES BENEFIC	3 679		3 679	N/S
Total des Produits	110 925		110 925	N/S
Total des charges	90 077		90 077	N/S
RESULTAT NET	20 849		20 849	N/S
Dont Crédit-bail mobilier	4 988		4 988	N/S
612200 CREDIT-BAIL MOBILIER	4 988		4 988	N/S

2PM BATIMENT

Liasse fiscale

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>2PM BATIMENT</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>47 avenue du parc des sports 94260 FRESNES</u>											
SIRET		8 8 0 8 1 2 3 6 7 0 0 0 1 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *							
Exercice N clos le 31/12/2020											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	4 4 6	042		4 4 6				
	Total I (5)		044	4 4 6	048		4 4 6				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	14 7 9 1	070		14 7 9 1			
		Autres * (3)		072	7 8 3 2	074		7 8 3 2			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	2 1 4 8 2	086		2 1 4 8 2				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	4 4 1 0 4	098		4 4 1 0 4					
Total général (I + II)		110	4 4 5 5 0	112		4 4 5 5 0					
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 0 0 0						
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136	2 0 8 4 9							
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142	2 2 8 4 9							
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	1							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	9 2 8 6							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	2 1 9 5							
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176	2 1 7 0 2								
Total général (I + II + III)		180	4 4 5 5 0								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 4 6			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2PM BATIMENT</u>		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
		Services *		217		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	110 919	
	Production immobilisée *			222		
	Subventions d'exploitations reçues			224		
	Autres produits			226	6	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	110 925	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	32 258	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 4 988 – mobilier : – immobilier :)		242	53 699	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	439	
	Rémunérations du personnel *			244		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250		
	Dotations aux amortissements *			252		
	Dotations aux provisions			254		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	1		
Total des charges d'exploitation (II)				260	86 398	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					262	24 528
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					296	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	3 679
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	20 849
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	20 849	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 679	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	645	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies F)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies H)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	24 528
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	24 528

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2PM BATIMENT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	4 4 6	484		486	4 4 6				
TOTAL		490		492	4 4 6	494		496	4 4 6				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
			Plus-values taxables à 19 % ①	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2PM BATIMENT								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2				
Constructions	720		725			3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5				
Matériel de transport	750		755			6				
Autres immobilisations corporelles	760		765			7				
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter						
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				960						
Total des déficits restant à reporter				970						
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	1 952	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	11 709	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise:2PM BATIMENT.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2020.. et clos le:31/12/2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	110 919
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	110 919
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	39 493
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	38 991
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	7 474
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	85 959
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	24 966
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	24 966
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 8 0 8 1 2 3 6 7

Dénomination de l'entreprise

2PM BATIMENT

Adresse (voie)

47 avenue du parc des sports

Code postal

94260

Ville

FRESNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 8 0 8 1 2 3 6 7

Dénomination de l'entreprise

2PM BATIMENT

Adresse (voie)

47 avenue du parc des sports

Code postal

94260

Ville

FRESNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2PM BATIMENT 47 avenue du parc des sports 94260 FRESNES			
SIRET	8 8 0 8 1 2 3 6 7 0 0 0 1 4	Mél : belhibal9@live.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements généraux		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	24 528	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
	Autres dispositifs		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé			
SAGE GENERATION EXPERT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date: 17052021		Lieu: FRESNES	
Qualité et nom du signataire: M BELHIBA Othmen		PRESIDENT	
Signature:			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

AGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

2PM BATIMENT

SAS au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 880 812 367,
dont le siège social est situé : 47 AVENUE DU PARC DES SPORTS 94260 FRESNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'an 2021,
le 30 juin,
à 14 heures,

Au siège social, 47 AVENUE DU PARC DES SPORTS 94260 FRESNES

Les associés de la société 2PM BATIMENT, SAS, au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Othmen BELHIBA, propriétaire de 100 actions
- Monsieur Akram YAKUBOV, propriétaire de 100 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 200 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Othmen BELHIBA.

Le président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du

- commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Président de son rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 20 848,64 euros. L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

à hauteur de 200,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 20 648,64 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 20 648,64 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 20 648,64 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'Assemblée générale rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve la convention qui a été conclue au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet d'un rapport spécial du Président, à savoir :

Convention nouvelle

1. Compte courant d'associé

Solde au 31 décembre 2020 : 2 194,65 euros

Compte non rémunéré

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Othmen BELHIBA

Cette convention porte ainsi sur 50,00 % des droits de vote

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide, en application des dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président

Zone de signature



2PM BATIMENT

SAS au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 880 812 367,
dont le siège social est situé : 47 AVENUE DU PARC DES SPORTS 94260 FRESNES

RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Othmen BELHIBA associé et Président de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé à titre liminaire que le présent rapport porte sur la clôture du premier exercice social de la société qui a eu une durée de 12 mois.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

L'exercice se clôture par un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Il est rappelé que la société a été immatriculée le 1^{er} janvier 2020.

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à - 19 286 euros.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à - 84,41 %.

Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à 42 135 euros.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 20 849 euros.

Capacité de remboursement

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à - 0,93.

Besoin en fonds de roulement

En complément des indicateurs figurant au paragraphe ci-dessus, il est précisé que le besoin en fonds de roulement de notre entreprise ressort à 7 386 euros.

Excédent brut d'exploitation

A titre liminaire, il est rappelé que la société n'emploie aucun salarié.

L'excédent brut d'exploitation ressort à 24 523 euros.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée sur son activité et sa trésorerie, notamment s'agissant des effets du confinement décidés pour endiguer l'épidémie de covid-19. Elle a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons oeuvrer à l'amélioration du chiffre d'affaires.

Nous allons également accentuer nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation.

Nous devrions ainsi pérenniser la capacité bénéficiaire de l'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'examen ci-après porte sur le premier exercice de la société. Il est rappelé que cet exercice a eu une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 110 919 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 euros.

Aucun achat de marchandises n'a été réalisé au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des achats de matières premières et variations de stocks s'élève à 32 258 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 53 699 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 439 euros.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Aucune dotation d'exploitation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

Pour ce premier exercice, les charges d'exploitation ont atteint au total 86 398 euros.

Elles représentent 77,89 % du chiffre d'affaires généré cette année.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 24 528 euros.

Aucun résultat financier n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 24 528 euros.

La société n'enregistre aucun résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés ressort à la clôture de l'exercice à un montant de 3 679 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 20 849 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 44 550 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 20 848,64 euros.

Sur ce résultat, il convient d'affecter 200,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 20 648,64 euros.

Il est proposé d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 20 648,64 euros en totalité sur le compte « Report à nouveau ».

Le compte « Report à nouveau » présenterait ainsi un solde créditeur de 20 648,64 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Succursales de la société

En application de l'article L 232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

Un rapport spécial a été établi à cet effet, sur lequel il conviendra de statuer. Tous les associés pourront prendre part au vote.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Le Président

Zoné de signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a light blue rectangular background.

OB

2PM BATIMENT

SAS au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 880 812 367,
dont le siège social est situé : 47 AVENUE DU PARC DES SPORTS 94260 FRESNES

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 227-10
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'une convention nouvelle a été souscrite au titre de l'exercice écoulé :

1. Compte courant d'associé

Solde au 31 décembre 2020 : 2 194,65 euros

Compte non rémunéré

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Othmen BELHIBA

Cette convention porte ainsi sur 50,00 % des droits de vote

Aucune autre convention réglementée n'est à rapporter.

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, cette convention réglementée sera soumise au vote des associés.

Le Président

Zone de signature



2PM BATIMENT

SAS au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 880 812 367,
dont le siège social est situé : 47 AVENUE DU PARC DES SPORTS 94260 FRESNES

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 30 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 20 848,64 euros. L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

à hauteur de 200,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 20 648,64 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 20 648,64 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 20 648,64 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'Assemblée générale rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Certifié conforme

Le Président

Zone de signature



OB